

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 16 mai 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231023

**Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux
de remplacement de branchements d'eau en plomb
(RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal.
Dépense totale de 6 766 083,50 \$ (contrat:
6 011 100,00 \$ + contingences: 601 110,00 \$ +
incidences: 153 873,50 \$), taxes incluses. Appel
d'offres public 460543 - 4 soumissionnaires**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231023

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 6 766 083,50 \$ (contrat: 6 011 100,00 \$ + contingences: 601 110,00 \$ + incidences: 153 873,50 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 460543 - 4 soumissionnaires

À sa séance du 20 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :
 - il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
 - l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 5 mai 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. Ils et elles ont notamment expliqué que les travaux visés concernent le remplacement d'environ 255 branchements d'eau en plomb dans six arrondissements, et qu'il s'agit du troisième des quatre octrois de contrat prévus pour la réalisation du grand projet de remplacement de branchements d'eau en plomb ou tout autre matériau non conforme (RESEP), porté par la Direction des infrastructures au SIRR, à la demande de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau.

L'appel d'offres public associé à cet octroi de contrat a été publié le 21 février 2022 pour une période de 21 jours. Sur les cinq preneurs du cahier des charges, quatre ont déposé

une soumission. Un écart de 21,4 % a été constaté entre la deuxième plus basse soumission conforme et la plus basse soumission conforme. Les personnes-ressources du SIRR ont indiqué que cet écart se retrouve en totalité dans les prix proposés pour le branchement d'eau de 50 mm et moins par torpillage ou tirage sur conduite existante. Elles recommandent donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, qui en est à son troisième contrat consécutif pour un contrat récurrent, ce qui pourrait s'expliquer par le nombre limité d'entrepreneurs spécialisés dans ce domaine.

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les exigences présentées dans l'appel d'offres quant à la taille du branchement d'eau pour lequel des prix très différents ont été soumis. Dans l'ensemble, les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227231023 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.